Lettre d'information communale

6

12-06-2021

La circulation des véhicules à moteur est interdite de manière permanente sur toutes les pistes forestières et les chemins ruraux de la commune

"Les chemins ruraux appartiennent à tout le monde"… à partir du moment où l'on respecte la réglementation en vigueur sur la commune.

La réglementation est la base pour une utilisation harmonieuse de ces espaces où se côtoient différents usagers (sylviculteurs, agriculteurs, chasseurs, promeneurs, VTTistes, …).
Ne pas respecter la réglementation, c'est ne pas respecter les autres.
Sur la commune de Theys, l'accès aux pistes forestières et chemins ruraux est interdit aux véhicules à moteur, sauf dérogation, comme l'explique un arrêté municipal datant du 1er juin 2010, consultable en mairie sur demande.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

C'est à partir du 24 juin prochain que la nouvelle Agence Postale Communale ouvrira ses portes au centre du village, 2 route du Col des Ayes, derrière la mairie.
Ghislaine Cartier-Millon vous accueillera pour toutes vos opérations postales les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, le matin de 9 h à 12 h 30.
Ouverture le soir, uniquement le mardi de 16 h à 18 h 30.
Vous retrouverez la bibliothèque d'échange de livres, les expositions et les informations touristiques de notre territoire.
Pour assurer le transfert des opérations postales et les liaisons avec les services de La Poste, l'Agence sera fermée le mardi 22 et le mercredi 23 juin.

ARRETE n° 38-2021-05-05-00004
plaçant le Département de l'Isère en situation de Vigilance au titre de la sécheresse

Il y a quelques semaines, des pluies diluviennes se sont abattues durant plusieurs jours sur l'Isère et la Préfecture vient placer le département en vigilance sécheresse.

La situation semble contradictoire, voire paradoxale : des pluies torrentielles et des sous-sols en sécheresse. Pour l'expliquer, il faut analyser l'impact de la météo dans le département. L'absence de pluie au cours des mois de février et mars derniers a rendu les sous-sols arides.

De plus les précipitations de janvier et mai, n'ont pas amélioré les choses. En profondeur, les sols sont fragilisés par plusieurs années de sécheresses successives.

En surface, la pluie humidifie directement les sols. Mais pour recharger les nappes phréatiques, le processus est plus long. Dans ce communiqué la Préfecture de l'Isère invite à « *faire preuve de civisme dans sa consommation quotidienne d'eau* » et souligne qu'à ce niveau, la vigilance sécheresse « *ne s'accompagne d'aucune mesure de restriction* ».

https://www.isere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse

Soirée jeunes
ESCAPE GAME

vendredi 02 juillet prochain

départ 19 h 30
information et réservation en mairie
04 76 71 05 47
mairie.theys@wanadoo.fr

Une nouvelle boîte à vélos sur Theys !

L'idée : que vous puissiez garer votre monture dans un endroit sûr. Vous la trouverez sur le parking en face de la pharmacie.

Location 49€/an remboursable à 50 % par votre employeur dans le cadre d'un usage pour les déplacements domicile-travail !

Vous pouvez dès à présent réserver votre place
https://www.metrovelo.fr ou
en appelant au **09 74 77 73 80**

Un stand de sensibilisation au compostage sera animé par un agent du SIBRECSA ce mercredi 16 juin, matin. N'hésitez pas à venir vous renseigner.

LA DÉCHÈTERIE MOBILE

La prochaine édition du Theys Info est prévue courant juillet. Si vous avez des informations à communiquer, merci d'envoyer très vite vos demandes de publications à :

theysinfo@wanadoo.fr

Info soins infirmiers

Suite au départ à la retraite de Mme Michelle Grillet, Mme Nadège Denis prend le relais entourée de Mme Isabelle Legagneur et de Mme Laurence Martin. Afin d'assurer au mieux le besoin en soins infirmiers sur le secteur, l'équipe s'est également agrandie de 2 nouvelles infirmières.
Le cabinet est situé, à ce jour, derrière la pharmacie, au sein du Centre Social Theys- Sept Laux.

Vous pouvez nous joindre au 06 08 31 40 18.

Exercice des pompiers de Theys

Le samedi 8 mai un exercice inter-casernes avec des effectifs des communes de Theys, Le Touvet et d'Allevard s'est déroulé.
Sous le commandement du pompier Rémy Perdrix, un bilan ABCDE suivi d'une formation, avec étude de cas et répétitions d'exercices pour sauver des vies.
Cette formation certificative a pour but de repérer, prioriser et traiter, après bilan efficace, les lésions ou pathologies présentées par les victimes. Puis, de transporter les victimes vers la structure hospitalière adaptée, en prenant garde de ne pas perdre inutilement du temps sur le terrain.
Ainsi, le **bilan primaire** a pour but de rechercher et de traiter une détresse vitale qui menace immédiatement la vie de la victime.
Après la mise en œuvre de **mesures de sauvegarde** (par exemple traitement d'une obstruction totale des voies aériennes ou arrêt d'une hémorragie massive), sera réalisé :

- le **bilan des voies aériennes** (A = *Airway*),
- **le bilan de la ventilation** (B = *Breath*),
- **le bilan de l'état circulatoire** (C = *Circulation*),
- **le bilan de l'état neurologique** (D = *Disability*),
- **le bilan de l'exposition de la victime** (E = *Exposure*).

Le bilan s'articule en 4 phases :
Le bilan circonstanciel qui permet d'apprécier la situation et d'en évaluer les risques.
Le bilan primaire qui a pour but de rechercher une détresse vitale menaçant immédiatement ou à très court terme la vie de la victime.
Le bilan secondaire qui permet de compléter et d'affiner les données des deux précédents bilans.
La surveillance qui permet de suivre l'évolution de l'état de la victime et de contrôler l'efficacité des gestes de secours effectués.
Ce **bilan primaire** permet de classer la victime en deux états :

- Etat critique (détresse vitale nécessitant une prise en charge immédiate). Un transport dans un délai rapide est alors nécessaire vers une structure hospitalière.
- Non critique.

Le **bilan secondaire** suit le bilan primaire, sans retarder la prise en charge d'une victime critique et la transmission du bilan au centre 15.
Il comprend un interrogatoire plus précis, la mesure des constantes vitales et l'examen clinique de la tête aux pieds.

Petit Rappel !

L'utilisation des tondeuses, matériel de taille, tronçonneuses… est autorisée uniquement aux horaires suivants :

jours ouvrables
8 h 30 - 12 h et 14 h - 19 h 30
samedi
9 h - 12 h et 15 h - 19 h
dimanches et jours fériés
10 h -12 h

arrêté préfectoral n° 97-5126

Elections Régionales et Départementales Scrutins des 20 et 27 juin 2021

Les bureaux de vote 1 et 2 seront ouverts de 8 h à 18 h, salle du Grand Rocher (Halle des sports).
Chaque scrutin aura sa propre urne et ses propres bulletins et enveloppes.

Un accueil sera mis en place afin d'appliquer les gestes barrières conformément aux directives gouvernementales.

Pour obtenir une procuration, les électeurs peuvent se rendre à la gendarmerie munis de leur carte nationale d'identité. Il est également possible de s'inscrire via le site
www.maprocuration.gouv.fr
vous rendre à la gendarmerie pour valider votre identité.
Pour ces élections, un mandataire peut être porteur de deux procurations.

Don de sang et Covid-19

Dans le cadre des mesures de gestion de la pandémie, vous êtes nombreux à vous poser des questions sur le don de sang dans le contexte actuel de l'épidémie au Coronavirus.
La campagne de vaccination contre la Covid 19 a débuté le 27 décembre 2020 et est appelée à s'élargir vers une grande partie de la population. L'EFS s'inscrit pleinement dans la démarche de prévention adoptée par le ministère des Solidarités et de la Santé dans le cadre de la stratégie vaccinale qui a été définie en France.

Découvrez dans ce lien :

https://dondesang.efs.sante.fr/don-de-sang-et-covid-19

toutes les informations clés qui vous permettront de continuer à donner votre sang en toute sérénité dans ce contexte très particulier de crise sanitaire.

Faites un geste de solidarité et donnez votre sang !

B.M.K Motoculture est ouvert !

Depuis le 17 Mai Kevin est opérationnel. Anciennement Ets Cottave, B.M.K Motoculture souhaite rester dans la continuité de ses prédécesseurs. Service, conseil et disponibilité.

jours d'ouverture

lundi, mardi, mercredi et vendredi
8 h - 12 h et 14 h - 18 h
samedi
8 h - 12 h et 14 h - 17 h
fermé les jeudi et dimanche

contact

04 76 71 05 52 - 06 89 27 25 63
tarzinus38@yahoo.com

B.M.K MOTOCULTURE